

Séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue mercredi le 29 septembre 2021, à la Salle des Quatre-Coins, à compter de 19 h 00 sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants :

Ginette Noël
Jean-Guy Lapierre
Yvon Charrette
Chantal Thibault
Charles Desrochers
Rose-Anne Lévesque

Madame Cindy Paquin secrétaire-trésorière, adjointe est présente.

2021-09-253 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2021-09-254 Destitution et congédiement de l'employé portant le numéro de matricule 000000532

ATTENDU l'enquête administrative qui a eu lieu, laquelle impliquait l'employé ayant le matricule numéro 000000532 de la municipalité;

ATTENDU QUE le dossier et les informations concernant un employé sont confidentiels;

ATTENDU QUE, dans le cadre de cette enquête, il a été constaté que l'employé a commis des irrégularités dans ses fonctions de gestion financière et qu'il a manqué de transparence et de collaboration dans l'exécution de ses fonctions;

ATTENDU QUE ces manquements graves ont eu pour effet de rompre irrémédiablement le lien de confiance nécessaire au maintien de son lien d'emploi;

ATTENDU QUE l'employé a été informé des manquements qui lui sont reprochés et des motifs au soutien de sa destitution et son congédiement;

ATTENDU les informations livrées au conseil municipal relativement aux manquements de l'employé dans l'exercice de ses fonctions;

ATTENDU QUE l'employé a eu l'opportunité de faire des représentations devant le conseil avant qu'une décision soit prise;

Après mûre délibération;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Yvon Charrette et appuyé par monsieur le maire Réjean Guay, madame la conseillère Ginette Noël, monsieur le conseiller Charles Desrochers et madame la conseillère Rose-Anne Lévesque de destituer et congédier l'employé ayant le matricule numéro 000000532 de la municipalité, pour les motifs énoncés dans la lettre du 23 septembre 2021, soit pour inconduite grave, insubordination et manque de collaboration dans l'exécution de ses fonctions, et que ce congédiement soit effectif à compter du 29 septembre 2021;

DE MANDATER le maire aux fins d'assurer le suivi de la présente.

Monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et madame la conseillère Chantal Thibault sont contre et auraient souhaité avoir une enquête par médiation à l'externe.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2021-09-255 **Levée**

À 19h11, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

Cindy Paquin
Secrétaire-trésorière, adjointe

Réjean Guay
Maire